



saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez les points d'eau.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Protégez les pollinisateurs.

Surveillez les conditions météorologiques.

Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	-	-
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Classement du mélange CLP

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur "concombre", "melon", "poivron", "tomate", "carotte", "pomme de terre" ou "tabac", ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopyram plus d'une année sur deux.
SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas incorporer ce produit sur une profondeur supérieure à 5 cm pour les usages sur "carotte", "tabac" et "pomme de terre"..
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points pour les usages sur "carotte", "tabac" et "pomme de terre".
SPA1 - Pour éviter le développement de résistances des oidiums au fluopyram, le nombre d'applications du produit est limité à 2 applications maximum par cycle cultural.

- Délai de rentrée**
6 heures pour les applications par pulvérisation.
Substance classée sensibilisante
EUH 208 - Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé
Premiers soins

- Conseils généraux :** S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

- Point gélif :** -10°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : 3082



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Traitement du sol					
Aubergine - sous abri	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	2 trait./an Goutte à goutte, pré ou post transplantation	3	6a
Aubergine - plein champ	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Goutte à goutte, pré ou post transplantation.	pré ou post transplantation	5a, 6a
Carotte - plein champ	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Par incorporation au sol, 0 à 10 jours avant semis.	pré semis	1a, 5a, 5b, 6a
Céleri rave - plein champ	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Par incorporation au sol, 0 à 10 jours avant semis	pré semis	1a, 5a, 5b, 6a
Concombre - sous abri	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	2 trait./an Goutte à goutte, pré ou post transplantation	3	6a
Concombre - plein champ	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	1 trait./an Goutte à goutte, pré ou post plantation	pré ou post plantation	5a, 6a
Courgette - sous abri	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	2 trait./an Goutte à goutte, pré ou post transplantation	3	6a
Courgette - plein champ	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	1 trait./an Goutte à goutte, pré ou post plantation	pré ou post plantation	5a, 6a
Melon - sous abri	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	2 trait./an Goutte à goutte, pré ou post transplantation	3	6a
Melon plein champ	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	1 trait./an Goutte à goutte, pré ou post plantation	pré ou post plantation	5a, 6a
Panais- plein champ	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Par incorporation au sol, 0 à 10 jours avant semis.	pré semis	1a, 5a, 5b, 6a
Pastèque - sous abri	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	2 trait./an Goutte à goutte, pré ou post transplantation	3	6a
Pastèque plein champ	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	1 trait./an Goutte à goutte, pré ou post plantation	pré ou post plantation	5a, 6a



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Traitement du sol					
Piment - sous abri	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	2 trait./an Goutte à goutte, pré ou post transplantation	3	6a
Piment - plein champ	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Goutte à goutte, pré ou post plantation 2 trait./an	pré ou post plantation	5a, 6a
Poivron - sous abri	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	Goutte à goutte, pré ou post transplantation	3	6a
Poivron - plein champ	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Goutte à goutte, pré ou post plantation 2 trait./an	pré ou post plantation	5a, 6a
Potiron - sous abri	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	Goutte à goutte, pré ou post transplantation	3	6a
Potiron - plein champ	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	1 trait./an Goutte à goutte, pré ou post plantation	pré ou post plantation	5a, 6a
Pomme de terre	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Par incorporation au sol ou par pulvérisation, moins de 3 jours avant plantation ou à la plantation	pré plantation ou à la plantation	1a, 5a, 5b, 6a
Salsifi / scorsonère - plein champ	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Par incorporation au sol, 0 à 10 jours avant semis	pré semis	1a, 5a, 5b, 6a
Tabac	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Par incorporation au sol, 0 à 10 jours avant plantation. 2 trait./an	avant ou à la plantation	1a, 5a, 5b, 6a
Tomate - sous abri	Nématodes, Oïdiums	0.625 l/ha	Goutte à goutte, pré ou post transplantation	3	6a
Tomate plein champ	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Goutte à goutte, pré ou post transplantation	pré ou post transplantation	5a, 6a



Cultures ornementales	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Traitement du sol					
Bulbes ornementaux plein champ et sous abris	Nématodes	0.625 l/ha	1 trait./an Usage autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) 1107/2009. Application avant la plantation	NC	1a, 5a, 5b

Pour cet usage sur bulbes ornementaux dont l'AMM a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de manque d'efficacité ou de phytotoxicité. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'AMM décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture. Avant l'utilisation du produit sur les bulbes ornementaux, il est impératif de contacter l'Association Française des Bulbiculteurs (SARL LEBOURG) pour préciser les conditions d'emploi.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

: <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur "carotte", "tabac", "pomme de terre" et "bulbes ornementaux"..

5. Eaux souterraines

5a. . SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur "concombre", "melon", "poivron", "tomate", "carotte", "pomme de terre", "tabac" ou "bulbes ornementaux", ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopyram plus d'une année sur deux.

5b. . SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas incorporer ce produit sur une profondeur supérieure à 5 cm pour les usages sur "carotte", "tabac", "pomme de terre" et "bulbes ornementaux".

6. Divers

6a. . Spa 1 - Pour éviter le développement de résistances des oïdiums au fluopyram, le nombre d'applications du produit est limité à 2 applications maximum par cycle cultural.

Champ d'activité

VELUM PRIME est actif contre les 3 genres les plus courant de nématodes (galles, kystes et libres). Il est particulièrement efficace sur les nématodes à galles (*Meloidogyne* spp.). Par sa systémie, il présente aussi une action contre les attaques précoces d'oïdium sur les cultures comme tomate, concombre, melon, poivron et celles rattachées comme aubergine, courgette, pastèque et potiron.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Pour les cultures cultivées sous abri, la dose est de 0.625 l/ha dans la limite de 2 applications par cycle de culture et par an, soit un total maximum de 1.250 l/ha par cycle de culture et par an.

Pour les cultures cultivées en plein champ, la dose est de 0.625 l/ha dans la limite de 1 application par cycle de culture et par an.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Pour les cultures cultivées sous abri comme tomate, concombre, melon, poivron et cultures rattachées, VELUM PRIME s'applique en goutte à goutte au moment de la plantation sur sol préparé (1 à 3 jours avant). Cette application peut être renouvelée entre 15 et 30 jours après la plantation. Afin de garantir une bonne sélectivité de l'application par goutte à goutte, l'application juste après la plantation n'est pas conseillée.

VELUM PRIME s'utilise uniquement sur les cultures homologuées conduites sous serre ou sous abri en pleine terre.

Pour les cultures cultivées en plein champ comme tomate, concombre, melon, poivron et cultures rattachées, VELUM PRIME s'applique en goutte à goutte au moment de la plantation sur sol préparé (1 à 3 jours avant). Afin de garantir une bonne sélectivité de l'application par goutte à goutte, l'application juste après la plantation n'est pas conseillée.

Sur carotte et les cultures rattachées comme le céleri-rave, le panais, le persil à grosse racine, le raifort, le topinambour et le salsifi / scorsonère, VELUM PRIME s'applique par pulvérisation avant ou après la préparation du sol avec incorporation superficielle avant le semis ou la plantation de la culture (0 à 10 jours avant le semis ou la plantation).

Sur pomme de terre, VELUM PRIME s'applique par pulvérisation soit en plein avec incorporation superficielle avant la plantation (0 à 3 jours avant la plantation) ou soit en localisé dans la raie de plantation à la plantation.

Sur tabac, VELUM PRIME s'applique par pulvérisation avant ou après la préparation du sol avec incorporation superficielle avant la plantation de la culture (0 à 10 jours avant la plantation).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.



Programme de traitement

Pour éviter le développement de résistances des oïdiums au fluopyram, le nombre d'applications de la préparation VELUM PRIME est limité à 2 applications par campagne pour les cultures conduites sous abri.
Ne pas utiliser un traitement de sol et un traitement foliaire à base de fluopyram sur la même culture.

Classification IRAC

7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Application (matériel, pression)

Pour les cultures conduites sous abri ou plein champ comme tomate, concombre, melon, poivron et cultures rattachées, VELUM PRIME s'applique en goutte à goutte dans un volume conseillé de 2000 à 6000 litres d'eau par hectare.
Pour les cultures conduites en plein champ comme pomme de terre, tabac, carotte et les cultures rattachées céleri-rave, panais, persil à grosse racine, raifort, topinambour et salsifi / scorsonère, VELUM PRIME s'applique par pulvérisation dans un volume conseillé de 200 à 800 litres d'eau par hectare.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Ne pas planter de culture de type cardons, céleris (autres que celeri-rave) et fenouils en culture de rotation après l'utilisation de fluopyram.

Cultures de remplacement

Ne pas planter de culture de type cardons, céleris (autres que celeri-rave) et fenouils en culture de remplacement après l'utilisation de fluopyram.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT		
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI partiel			EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4				Type 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾					

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Velum® Prime ▫ 400 g/l fluopyram ▫ AMM n°2160397 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ ® Marque déposée Bayer

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



▫ H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juin 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)